

SPOT

12^e ÉDITION APPEL À PROJETS

SPOT est un événement jeunesse porté par la Ville de Nantes. Depuis plus de 10 ans, son ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression des jeunes.

La jeunesse, est plurielle et ressource. Elle est considérée comme point d'appui déterminant pour le dynamisme et l'avenir.

Depuis de nombreuses années et à l'aide de différents dispositifs, la Ville de Nantes s'attache à accompagner les jeunes Nantais dans leurs projets.

Par cet appel à projets, la Ville de Nantes souhaite reconnaître l'engagement et les talents de sa jeunesse à travers la mise en place d'un événement qui lui est dédié : un temps fort de fin d'année scolaire, en accès libre et gratuit pour toutes et tous.

Cette démarche participative renvoie aux principes de la politique publique « jeunesse » de la Ville de Nantes : « faire avec et pour » les jeunes.

1

Scénario de la 12^e édition - SPOT 2023

■ LES DATES ET LIEU ENVISAGÉS

- Cours Saint Pierre

Du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2023 :

- deux soirées : vendredi 23 juin et samedi 24 juin de 19h à minuit
- deux demi-journées : samedi 24 juin et dimanche 25 juin de 14h à 19h

Les horaires sont susceptibles d'évoluer selon les projets qui constitueront la programmation.

La production du festival détermine la programmation une fois les projets sélectionnés.

Les porteurs et porteuses de projets retenus se verront proposés un jour et un horaire en fonction du déroulé arrêté pour le festival.

■ LE FORMAT

La tenue du festival Cours Saint Pierre implique des projets adaptés au site, notamment à une présentation en extérieur. Pour garantir un festival accueillant et une scénographie attrayante, la location de barnums ou d'autres structures permettant d'accueillir des projets d'intérieur n'est pas envisagée. En revanche, des petites formes autonomes type « caravanes » ou « yourtes » sont possibles.

Le festival se compose de deux espaces :

- **le village des projets (samedi et dimanche de 14h à 19h) :** pour les formes fixes (expositions, ateliers, projections...) et les propositions de spectacle vivant (théâtre, arts de rue, concerts acoustiques...) ;
- **l'espace scène (samedi et dimanche de 19h à minuit) :** pour les soirées concerts.

La production du festival détermine la programmation de chaque espace au regard de la programmation globale.

■ LES ESTHÉTIQUES POSSIBLES

Expositions, musique, spectacles de rue, danse, théâtre, vidéos, médias, installations plastiques, projets déambulatoires, cirque, clown, fanfares, ateliers participatifs... quasi toutes les thématiques sont possibles du moment que le projet puisse être présenté en extérieur.

2

Qui peut répondre ?

■ LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- que le projet soit déposé pour le compte d'**une association, d'un collectif** ou que le projet soit porté par une **personne individuelle, le référent du projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur pour la Ville de Nantes) **doit être Nantais/Nantaise et avoir entre 16 et 25 ans,**
- **le projet proposé** dans le cadre de l'appel à projets **doit pouvoir s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans,**
- la dimension partenariale et la mise en réseau autour du projet seront appréciées.

■ LES CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ

Le projet ne sera pas retenu s'il :

- ne respecte pas le critère d'âge et / ou de résidence,
- a une vocation purement commerciale,
- est limité à de l'information ou de la communication,
- porte atteinte à l'ordre public,
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public,
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République.

Ces critères sont non-cumulatifs.

■ LA SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de sélection se réunira en janvier. Les critères de sélection sont :

- le respect du critère d'âge et de résidence,
- la maturité du projet au regard de l'événement,
- la motivation et l'engagement,
- la nouveauté et l'originalité du projet,
- la conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation.

3

Le soutien de la Ville

■ L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Lors de la phase de sélection, le comité sera attentif à l'accompagnement des projets. Pour chaque projet, une aide sera apportée au montage technique. En fonction des besoins, un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...) pourra être proposé. Les porteurs ou les porteuses de projet seront alors orientés vers une association ressource au regard des spécificités de leur projet.

En 2022, la Ville a collaboré avec l'association Léo Lagrange Ouest et l'Atelier des Initiatives.

Enfin, un réseau de professionnels constitué par la Ville et ses partenaires associatifs, pourra être missionné pour intervenir selon les besoins : coach scénique, coach vocal, metteur en scène, coach photo...

Tous les besoins en termes d'accompagnement sont à exprimer dans la fiche projet.

Pour le bon déroulement de l'accompagnement, il est demandé aux porteurs et porteuses de projet de se rendre disponibles aux dates convenues. À noter que toute absence non anticipée et non justifiée sera pénalisante pour le projet.

■ LE SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour toutes et tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc pas vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration, vente d'album...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. **Si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, alors un soutien de la Ville pourra être sollicité. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis et mentionner leur(s) besoin(s) en complétant la fiche budget.**

L'aide de la Ville n'a pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association ou des frais personnels pour les porteurs ou porteuses de projets individuels. Seuls les frais liés à une production concrète présentée lors du festival seront appréciés.

■ L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

La Ville de Nantes consacre une enveloppe de **60 000€** au soutien et à la valorisation des projets. Chaque année, 50 à 60 projets sont soutenus.

■ LE CALENDRIER DE PRÉPARATION

Date limite de candidature : lundi 2 janvier 2023

- **Comité de sélection** : jeudi 12 janvier 2023
- **Transmission des réponses : au plus tard vendredi 13 janvier 2023**
- **1^{re} réunion collective** (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : **jeudi 26 janvier 2023 à 18h30**
- Accompagnement des projets : de janvier à juin 2023
- Programmation définitive et transmission des outils de communication par les porteurs de projets : février / mars 2023
- Lancement de la communication de la Ville de Nantes : mai 2023
- **2^e réunion collective** (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : **jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h30**
- **3^e réunion collective (remerciement, debriefing, bilan...)** : **jeudi 6 juillet 2023 à 18h30**

La présence aux 3 réunions collectives est nécessaire afin de mener à terme chacun des projets dans des conditions d'accompagnement optimales.

4

Modalités de réponse

Les porteurs et porteuses de projets doivent formaliser leur intention de participation en remplissant la fiche projet (joindre un maximum d'éléments complémentaires lors de l'envoi du dossier) ainsi que le budget prévisionnel si nécessaire. Ils doivent fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

L'ensemble doit être envoyé au plus tard lundi 2 janvier 2023.

Les dossiers sont à envoyer de préférence par email à Marie Garreau, cheffe de projets manifestations, logistique et communication : marie.garreau@mairie-nantes.fr

**Attention : merci d'envoyer les fichiers images, vidéos, sons via un site de transfert de fichiers en ligne.
Un accusé de réception vous sera envoyé à réception de votre candidature.**

Le dossier peut également être envoyé à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**
2, rue de l'hôtel de Ville
Direction Vie Associative et Jeunesse
À l'attention de Marie Garreau
44094 Nantes Cedex 1

**Pour toute question, précision ou information complémentaire :
Direction Vie Associative et Jeunesse au 02 40 41 50 02.**